

CONVENTION COLLEGE - PARENTS

Scolarisation d'un EANA* dans un collège avec dispositif UPE2A*

Année scolaire : 20... / 20...

• Collège d'inscription de l'élève :

représenté par le/la principal(e) :

• Collège d'accueil de l'élève en dispositif UPE2A :

représenté par le/la principal(e) :

Préambule

La présente convention porte sur l'organisation de cours de français dans un collège proposant un dispositif UPE2A pour un élève nouvellement arrivé en France dont le collège de secteur ne propose pas d'UPE2A. Il a été convenu ce qui suit.

Article 1 - Organisation du dispositif

Suite à une évaluation linguistique et scolaire, l'élève :

inscrit en classe de : au collège :,

bénéficie de cours de français en UPE2A au collège :

Jours et horaires de prise en charge en UPE2A :

.....
.....

Article 2 - Accord des parents ou du responsable légal

Les parents ou le responsable légal acceptent le dispositif proposé et sont responsables des déplacements de l'élève entre le collège d'inscription et le collège d'accueil en dispositif UPE2A.

Article 3 - Règlement intérieur

L'élève est tenu de respecter le règlement intérieur du collège d'accueil, qui informe le collège d'inscription de tout manquement à ce règlement.

Fait à, le

Principal(e) du collège d'inscription de l'élève :	Principal(e) du collège d'accueil en UPE2A :
Parent/s ou représentant légal :	Enseignant(e) de l'UPE2A :

* EANA : élève allophone (= qui parle une autre langue que le français) nouvellement arrivé en France.

* UPE2A : unité pédagogique pour élèves allophone nouvellement arrivé en France. Les élèves y travaillent en petit groupe pour apprendre le français (comprendre, parler, lire, écrire) avec un enseignant spécialement formé.